



## Droit de l'usufruitier successif / vente

Par **Agnes mongin**, le **06/12/2016** à **10:15**

Bonjour

Ma grand mere a l usufruit de sa maison et ma soeur et moi en avons la nue propriete Herite de ma mere decedee en 2009 et qui etait mariee sous le regime legal avec mon pere. Ma grand mere est tres malade et va etre placee sous tutelle. Sa retraite couvre a peine ses frais et personne ne peut entretenir sa maison. Nous souhaitons la vendre. Outre l accord du juge le notaire nous dit que nous devons obtenir l accord de mon pere et l indemniser car mon pere serait usufruitier successif . nous sommes en tres mauvais terme avec lui et il s oppose a cette vente. Quels sont nos droits et ceux de mon pere ? Je ne comprendz pas pourquoi mon pere a un droit Sur une maison dont il n a pour le moment pas l usufruit.

Merci et bonne journee